



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

TGV

Question écrite n° 35929

Texte de la question

M Jean Reyssier attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, charge des transports, sur la necessite de relier les principales villes de la region Champagne-Ardenne et sa capitale Chalons-sur-Marne au reseau TGV existant, et ulterieurement avec ceux dont les traces sont en cours d'elaboration. En effet, la region Champagne-Ardenne, pour pouvoir assurer dans les meilleures conditions son developpement economique, doit beneficier des moyens de communication et de transport adaptes. Parmi ceux-ci, les chemins de fer jouent un role considerable et meme determinant, un role qui devrait etre plus grand si on donnait a la SNCF davantage de moyens pour y contribuer. Dans ce contexte, la realisation d'un TGV-Est apparait comme une chose importante de portee nationale et meme europeenne. Cependant, les orientations arretees a ce jour en matiere de trace ne tiennent pas compte de l'interet des regions traversees et tout particulierement de sa capitale comme elles ne tiennent pas compte non plus des liaisons interregionales si essentielles aujourd'hui. Aussi, en vue d'assurer une meilleure interconnexion des regions, il lui demande de bien vouloir faire etudier les propositions suivantes : la mise en place d'une rame TGV au depart de Reims, se raccordant sur le TGV - Sud-Est et plus tard sur le TGV-A avec un arret a Epernay, et comme la ligne Chalons-sur-Marne - Reims n'est pas electrifiee, un train partant de Saint-Dizier et desservant les gares de Vitry-le-Francois et Chalons-sur-Marne afin d'assurer la correspondance a Epernay avec la rame TGV venant de Reims. Ainsi, la capitale de la region Champagne-Ardenne et les principales villes de la region seraient reliees avec le TGV - Sud-Est puis, ulterieurement, avec ceux projetes.

Données clés

Auteur : [M. Reyssier Jean](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35929

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 428